



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 081-200034049-20230627-2023_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-072

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

Ayant pris part à la
délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite
Enfance : Maison d'Assistantes Maternelles de Montredon-Labessonnié -
Convention de mise à disposition de locaux**

Monsieur le Président informe l'assemblée, que dans sa séance du 13 avril 2023 (*délibération n° 2023-32*), le Conseil Communautaire a validé l'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans l'aile réhabilitée de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié permettant l'installation de 3 nouvelles assistantes maternelles. La gestion de cet équipement serait confiée à l'Association « Familles Rurales Centre Tarn », porteuse du projet initial.

Dans la perspective de l'ouverture de la structure d'accueil en septembre 2023, il est proposé à l'assemblée de mettre les locaux à disposition de ladite association à compter du 1^{er} août 2023 pour une durée de 3 ans. Les modalités de cette mise à disposition sont fixées par voie de convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles de Montredon-Labessonnié à l'Association « Familles Rurales Centre Tarn » dont un exemplaire est joint à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE


**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,
Nadège BARTHE DE LA OSA

